Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_186-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ NOVEMBRE A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la Maison Intercommunale de Chasné-Sur-Illet, 1 Place de l'Eglise, sur convocation de Monsieur Stéphane Piquet, Président, adressée le 19 novembre 2025.

Présents : MMES C. BRIDEL, S. CHYRA, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, P. MACOURS, I. MARCHAND-DEDELOT, A-L. OULED-SGHAÏER, R. PIEL, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, MRS O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. CHEVESTRIER, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, Y. LE ROUX, M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, D. VEILLAUX.

Absents : MMES N. CHARDIN, M. DESILES, E. THOMAS-LECOULANT, MRS V. BONNISSEAU, S. HARDY, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS.

Pouvoirs : V. BONNISSEAU A K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT A M. FRAUD.

Secrétaire de séance : M. J. DUPIRE

FINANCES

Attribution de fonds de concours pour la commune de Ercé près Liffré

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis du Bureau Communautaire du 21 octobre 2025,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune de Ercé près Liffré demande l'attribution d'un fonds de concours s'inscrivant dans le cadre du règlement des fonds de concours pour 2020-2025, annexé au Pacte Fiscal et Financier.

A titre de rappel, ce dispositif a vocation à financer exclusivement des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale ; ces opérations doivent, en outre, s'inscrire dans les objectifs fixés par le projet de territoire.

Le fonds de concours attribué ne peut excéder la part autofinancée par la commune, étant précisé que cet autofinancement doit être au moins égal à 20% du montant HT de l'opération subventionnée.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_186-DE

Des coefficients de modulation peuvent être appliqués :

- Coefficient 1 : projets contribuant significativement aux objectifs du PCAET ;
- Coefficient 0,8 : autres projets.

Opération

La commune de Ercé près Liffré a réalisé un certain nombre d'investissements (acquisitions de matériels), pour lesquels elle sollicite un fonds de concours égal à 50 % du montant de ses dépenses Hors Taxes.

Investissements réalisés :	Montant H.T. achat :	Montant demandé - Fonds de concours LCC :
Autolaveuse	3 467,90 €	1 733,95 €
Voiture Services Techniques	10 171,92 €	5 085,96 €
Robot Ménage	582,42 €	291,21 €
Tables et Chaises Relais des Cultures	9 905,00 €	4 952,50 €
Tondeuse et Débroussailleuse	1 931,20 €	965,60 €
Columbarium	6 719,17 €	3 359,59 €
TOTAUX	32 777,61 €	16 388,81 €

Le fonds de concours sollicité, soit 16 388.80 €, correspondrait à un taux de subventionnement de l'opération de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de concours suivant :
  - Commune de Ercé près Liffré (acquisitions de matériels) 16 388.80 € prévisionnels, correspondant à un taux de subventionnement de l'opération de 50 %.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à Chasné-sur-Illet, le 25 novembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT, LE SECRETAIRE DE SEANCE

STEPHANE PIQUET JEAN DUPIRE